Directives utilisation des outils IT

*Les outils informatiques et de communication électroniques (outils IT) que le SPF BOSA met à la disposition des utilisateurs sont la propriété du SPF BOSA. En tant que collaborateur du SPF BOSA vous pouvez utiliser ces outils pour l'exécution de vos tâches professionnelles. Certaines règles doivent toutefois être respectées afin de protéger, à la fois les collaborateurs et le SPF BOSA, contre toute activité illégale ou nuisible et de veiller à la disponibilité, la confidentialité et à l'intégrité des systèmes d'information du SPF BOSA.*

# Quels sont les outils IT ?

* tous les appareils de communication électronique (téléphone, fax, GSM, smartphone, vidéoconférence, ...)
* le matériel et les logiciels informatiques
* les systèmes d'exploitation
* les systèmes de stockage de données
* les imprimantes et les scanneurs
* le courriel
* les accès à internet, intranet et extranet
* les codes d'accès et les mots de passe

# Utilisation

En tant que collaborateur du SPF BOSA, vous devez utiliser ces outils IT de manière correcte sur le plan professionnel, éthique et juridique et dans le respect. Vous trouvez ci-dessous quelques exemples (l'intégralité est disponible dans la note de service)

les outils IT sont réservés à une utilisation exclusivement professionnelle

# E-mails

en cas d'absence planifiée, configurez une réponse automatique dans laquelle vous indiquez votre durée d'absence (présumée) et les coordonnées de la personne qui peut être contactée. Utilisez le template 'out of office'.

n'envoyez pas de mail personnel via votre adresse BOSA

n'envoyez pas de message ou de communication à un grand nombre de destinataires. Ce type d'envoi est réservé au président, aux directeurs généraux, aux services du président, au service Communication et au Service Desk informatique.

ne donnez jamais accès à vos outils informatiques à des personnes étrangères au SPF BOSA

n'utilisez pas les outils informatiques pour des activités non conformes aux valeurs du SPF BOSA ou pour des activités illégales (voir note de service pour plus d'infos)

utilisez vos outils informatiques en bon père de famille, rangez votre ordinateur en lieu sûr quand vous quittez le travail, verrouillez-le quand vous quittez votre emplacement de travail, n'installez que des logiciels autorisés, utilisez des mots de passe suffisamment sécurisés, ...

au terme de votre emploi ou de votre mission vous restituez au service informatique du SPF BOSA l'ensemble des appareils, données, programmes et supports informatiques qui vous ont été confiés

# Contrôle

Le service informatique est responsable du bon fonctionnement, de la disponibilité et de la sécurité des outils informatiques du SPF BOSA. C'est pourquoi, il a implémenté des systèmes techniques permettant des enregistrements automatiques et d'entreprendre des actions. Il s'agit notamment de logiciels antivirus, du monitoring et du filtrage du trafic internet et des sytèmes anti-spam. Ce contrôle général est anonyme.

En cas de suspicion sérieuse d'abus ou d'utilisation illicite d'outils informatiques, le service IT peut, dans certaines conditions, effectuer des contrôles individuels (voir note de service).

# Plus d'infos

Vous avez des questions ? Adressez-vous au service IT (ICTservicedesk@bosa.fgov.be)